

PROJET
« COUP D' POUCE
A
REIMS »

Année scolaire 2004//2005

Préambule

Les initiateurs du projet

Au mois de Novembre 2001, à Troyes, Gérard Chauveau (chercheur à l'INRP : institut national de recherche pédagogique et membre de l'APFEE*) au cours d'une conférence décrivait le dispositif « coup de pouce » mis en place dans un nombre important de villes et destiné à accompagner les enfants et leur famille durant l'année de CP. Intéressé par cette présentation, un groupe de professionnels d'horizons divers s'est constitué : professionnels de l'éducation nationale (coordonnateurs ZEP, directeurs d'écoles, responsable du CAREP, formateurs AIS), personnels du contrat de ville, parents.)
L'objectif était de réfléchir ensemble à la pertinence d'un tel dispositif à Reims.

En 2002/2003, une première année expérimentale avec 10 clubs nous démontrait l'efficacité du dispositif.

Aujourd'hui, les clubs sont au nombre de 20, répartis en fonction des besoins dans les écoles sensibles de la ville de Reims.

Il s'agit maintenant d'une action partenariale soutenue par une convention passée entre les trois organismes principaux qui l'organise et la finance : Ville de Reims, éducation nationale (rectorat inspection académique , IUFM), APFEE.

Elle est également aidée par les bibliothèques/médiathèques de Reims, les éditions Milan.

* Association Pour Favoriser une Ecole Efficace, qui fédère les clubs coup d'pouce au niveau national.

1/ cadre conceptuel des clubs coup d’pouce Un dispositif péri-scolaire et péri-familial :

Le temps d'apprentissage

L'observation continue de bons lecteurs débutants montre qu'ils apprennent à lire en **trois temps**, au cours de trois grandes périodes. La première est celle qui précède l'enseignement systématique de la langue écrite. C'est ce qu'un enfant fait, découvre, acquiert avant 6 ans dans le domaine de l'écrit. C'est la phase d'apprentissage préscolaire ou préélémentaire (le temps 1).

La deuxième période comprend les activités et les acquis de l'écolier en classe et à l'école, entre 8 h 30 et 16 h 30, quatre ou cinq fois par semaine, du début septembre à la fin juin. C'est la phase d'apprentissage strictement scolaire (le temps 2).

La troisième phase d'apprentissage comporte tout ce qu'un enfant fait, le soir ou les jours non ouvrables de l'école, avec des écrits et avec des personnes qui lisent et qui écrivent. C'est le moment où il revoit, révise, consolide, exerce, entraîne, applique, complète ce qu'il a étudié pendant ses journées d'écolier avec des enseignants. C'est la phase d'apprentissage péri-scolaire (le temps 3).

Ces trois temps sont tous indispensables à l'apprenant. Nous savons bien que, pour un étudiant adulte, la qualité de son apprentissage et sa réussite dépendent de ce qu'il a fait pendant ces trois périodes. Si cet étudiant n'a pas déjà « des bases », le cours du formateur risque de lui être inaccessible. Nous savons bien aussi que son travail personnel, ce qu'il fait en dehors des heures d'enseignement officiel est une partie importante de son succès. Cela est également vrai pour un étudiant de 6 ou 7 ans.

Malheureusement, des disparités, parfois considérables, existent entre enfants et entre groupes socioculturels quant aux pratiques et aux connaissances de l'écrit développées dans les temps 1 et 3. Certains abordent le CP après plusieurs années de formation informelle en lecture-écriture. Ils ont déjà eu des centaines et des centaines de rencontres avec des écrits de toutes sortes et avec de nombreux pratiquants de la lecture et de l'écriture (temps 1). Ils ont déjà de sérieux acquis culturels et linguistiques sur le monde de l'écrit. Ils viennent en CP pour continuer, voire « terminer », leur apprentissage du lire-écrire.

Les enfants « défavorisés » n'ont pas eu cette chance : ils ne possèdent pas un tel capital culturel, pragmatique et technique, ils n'ont pas vécu une période d'apprentissage préscolaire, aussi riche et aussi dense. Ce sont eux qui risquent d'être en difficulté au CP, non pas parce qu'ils auraient des déficits intellectuels ou un rythme lent d'acquisition, mais

parce qu'ils ont moins appris de choses sur l'écrit avant d'apprendre officiellement à lire-écrire à 6 ans à l'école élémentaire.

Nous avons signalé que des différences aussi grandes existent dans la phase d'apprentissage péri-scolaire (temps 3). Les élèves « favorisés » ont un accompagnement scolaire en lecture-écriture, chaque jour en dehors de l'école, notamment à la maison. Les moins favorisés ne bénéficient pas de ces « coups de main » péri-scolaires ou familiaux, de ce « plus » qui fait la différence.

L'espace d'apprentissage

Les enfants apprennent à lire, non pas dans un lieu unique (l'école), mais dans un espace qui comprend aussi le foyer familial et des structures ou des équipements éducatifs et culturels : bibliothèque publique, association, centre social ou culturel, atelier de lecture ou d'écriture, etc. Certains enfants ont à leur disposition ces trois types de lieux d'acquisition et de pratique de l'écrit. Quelques-uns se comportent même comme de véritables usagers socioculturels : ils vont de l'un à l'autre avec beaucoup d'aisance et de régularité. D'autres, au contraire, ne peuvent compter que sur l'un d'eux : l'école.

Mais l'espace d'apprentissage de l'enfant, ce n'est pas seulement l'addition de tous ces lieux ou de ces **trois pôles** : l'école, le milieu familial, les structures éducatives-culturelles péri-scolaires. Il comprend aussi les passages ou les passerelles qui les relient. Quand la communication se fait très mal d'un lieu à l'autre, quand des cloisonnements étanches ou des obstacles répétés se dressent entre les uns et les autres, quand des oppositions, des conflits, des dissensions s'installent durablement, c'est une source importante de troubles et de difficultés d'apprentissage pour l'enfant apprenti lecteur.

C'est ce qui se passe, par exemple, s'il entend - ou croit entendre - des accusations du genre : « ce que font tes parents, c'est mal (ou c'est nul) », « ce que fait ton maître (ou ce que fait l'école), c'est mal (ou c'est nul) ». C'est ce qui se produit aussi quand école et structure péri-scolaire « saucissonnent » l'enfant : la première ignore (ou méprise) ce que l'enfant fait après 16h30 et la seconde ignore (ou méprise) ce qu'il a fait avant 16h30. C'est ce qui arrive encore quand il y a « rejet » ou défiance réciproque : les enseignants manifestent de fortes tendances anti-animateurs péri-scolaires (ou anti-associations) et ceux-ci expriment une logique anti-école (ou anti-Éducation nationale). Un espace d'apprentissage éclaté ou fracturé transforme alors la tâche de l'enfant-élève (apprendre, réussir à l'école) en mission quasi impossible.

A l'inverse, quand il y a connexion et convergence sociocognitives (centrées sur les savoirs et la « réussite » intellectuelle et scolaire de l'enfant) entre les trois pôles constituant cet espace d'apprentissage, l'enfant a de grandes chances d'apprendre à lire sans problème. »

D'après **Gérard CHAUVEAU** (2000), *Comment réussir en ZEP. Vers des zones d'excellence pédagogique*, Ed. RETZ, p.174 à 176.

2/ DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Le dispositif coup de pouce est donc une aide à l'apprentissage de la lecture- écriture. Il intervient sur le temps n° 3 précédemment explicité pour compléter, consolider, prolonger l'action de l'école. Il se situe aux côtés de l'école et des familles.

Pour mieux définir cette action, on peut commencer par expliquer ce qu'elle n'est pas...

a) LE CLUB COUP DE POUCE, CE N'EST PAS...

- ◆ Une école bis...

Mais il aide l'enfant à apprendre les « choses de l'école »

- ◆ Ce n'est pas un palliatif aux carences de l'école

Mais il complète et accompagne

- ◆ Ce n'est pas de la remédiation

Qui relève du temps scolaire

- ◆ ce n'est pas une « animation autour du livre »

Sans manipulation réelle de la langue écrite

- ◆ Ce n'est pas une étude du soir

Il ne se focalise pas sur les devoirs mais les prend en compte

- ◆ Ce n'est pas une médiation entre l'école et les familles

Il essaie d'associer familles et enseignants sur ce 3^{ème} temps

- ◆ Ce n'est pas de l'accompagnement éducatif,

Il ne veut pas prendre l'ensemble des besoins péri-scolaires de l'enfant

...Pour enfin définir ce qu'elle est...

b) LE DISPOSITIF COUP DE POUCE , C'EST...

- ◆ un club

comprend 1 animateur choisi et formé par l'équipe de pilotage du dispositif , 5 enfants,

le club intègre leurs familles et les maîtres

les enfants sont des enfants proposés par l'enseignant car pouvant à priori tirer bénéfice d'un tel dispositif d'accompagnement. Ils s'engagent à venir régulièrement et leurs parents s'engagent à participer

- ◆ un lieu
à l'école, de 16H30 à 18H
il peut y avoir plusieurs clubs par école
- ◆ une durée
4 soirs par semaine de mi-novembre à mi-juin

- ◆ un pilotage
recrutement formation des animateurs, échanges rencontre, bilan etc...

c) CONTENU DE L'ACTION DE COUP DE POUCE

Chaque séance avec les enfants est organisée de la manière suivante

- ◆ *Accueil : goûter*
- ◆ *Travail donné par le maître*
- ◆ *Lecture découverte d'un petit texte surprise*
- ◆ *Jeux de lecture et d'écriture*
- ◆ *Jeu des bruits (épellation phonétique de 2 ou 3 mots)*
- ◆ *Recherche dans un livre*
- ◆ *Ecoute d'une belle histoire*
- ◆ *Lecture à deux (aide personnalisé à un enfant (2 à 3 mn))*
- ◆ *Ecriture à deux (produire un texte court en aide personnalisée)*

Le rôle des parents

- ◆ *Ils rencontrent l'animateur avant le démarrage du club*
- ◆ *Encouragent et valorisent les activités de l'enfant au sein du club, lui en parlent*
- ◆ *Donnent un goûter à leur enfant*
- ◆ *Viennent le rechercher*
- ◆ *Parlent de temps en temps avec l'animateur*
- ◆ *Participent aux réunions d'échange, peuvent assister à quelques séances*

outils de liaison club/famille

- ◆ *Abonnement à un magazine,*
- ◆ *cahier, cahier de vacances*
- ◆ *livres prêtés*

3 / mise en œuvre du dispositif localement

Cadre : 20 clubs sont financés. ils sont répartis selon les besoins dans les écoles sensibles de la Ville en ZEP et hors ZEP

Pilotage : 2 types de pilotage permettront la mise en place et le suivi du projet :

Un pilotage sur chaque site : école où est implanté un -ou plusieurs- club(s)

Un pilotage général s'intéressant à l'ensemble du dispositif

	Fonction	composition
Pilotage général	Choix des sites Recrutement et formation des animateurs Evaluation Suivi du dispositif accompagnement et aide des pilotages sur site	Représentant de la ville de Reims Représentant de l'éducation nationale Représentant des sites Représentant de l'APFEE
Pilotage sur site	Organisation quotidienne matérielle Mise en œuvre de la communication parents /enseignants/ clubs Suivi	L'enseignant de la classe de CP, l'animateur, le directeur, le coordonnateur SMA, un représentant de parent, un représentant du groupe de pilotage général

Evaluation : un dispositif d'évaluation est mis en place :

- suivi de l'évolution scolaire des élèves

Tests cognitifs réalisés sur l'ensemble des élèves des CP concernés en novembre et en mai

- Suivi du fonctionnement du dispositif : visite des clubs, suivi du protocole durant les séances, appréciation de la participation des parents, questionnaires aux enseignants, directeurs, animateurs etc...